



## Absences injustifiées ? risque de licenciement ?

Par **polmj**, le **02/08/2015** à **10:13**

Bonjour,

J'ai eu un avertissement pour absences injustifiées début 2013. J'étais alors en dépression notamment à cause de mon travail et j'ai été en arrêt presque 3 mois l'année passée c'est à dire en 2012.

Récemment, il y a moins d'un an mon employeur m'a refait un avertissement pour tout un tas de motifs:

\_ (retard dans la production des arrêts alors que j'ai toujours posté en temps et en heure juste après la consultation du médecin). D'ailleurs pour dire qu'ils sont sur mon dos, il y a des incohérences de date c'est à dire qu'ils m'ont fait un courrier en date du 10 en disant qu'ils n'avaient pas reçu mon arrêt du 5 novembre or dans le courrier indiquant la sanction ils disent avoir reçu mon arrêt du 5 novembre le 7 novembre.....donc ils se contredisent.

\_ avertissement pour de nouvelles absences injustifiées (encore) sur trois journées à trois semaines d'écart car je dois me rendre au bureau pour travailler sur un sujet (c'est ce que mon employeur m'a demandé en début d'année car je n'avais pas assez d'heures) cependant au lieu d'aller au bureau j'ai travaillé à mon domicile ce que je lui ai expliqué mais il m'a en plus fait une retenue sur salaire.

\_ j'ai des reproches sur certaines tâches administratives qui ont été mises en place il y a 2/3 ans qui selon eux je tarde à les effectuer, je le fais en général chaque fin de mois ....

Plus récemment, on m'a demandé d'aller aider en journée à monter des stands dans le cadre de mon travail, et comme ça a pris du temps j'ai dû reporter mon cours que j'avais en fin de journée ce que mon employeur vient de me reprocher. C'était il y a un mois et demi. Il m'avait demandé l'explication 2/3 jours après par mail, ce que je lui ai expliqué mais cette

semaine il a voulu me rencontrer et m'a donc reproché cette absence et m'a indiqué qu'il me convoquait à un entretien en vue d'une sanction disciplinaire et que j'avais un mois pour réfléchir car soit j'accepte une rupture conventionnelle (car de toute façon ils veulent se débarrasser de moi depuis 2/ 3 ans) soit ils me licencieront pour faute grave voir lourde pour cette nouvelle absence. Je tiens par ailleurs à préciser que j'ai rattrapé cette absence la semaine suivant celle ci et j'ai depuis fait plus d'heures que je ne devrai.  
Qu'est ce que je risque ?

Par **moisse**, le **03/08/2015** à **07:15**

Comme semble-t-il, vous n'en faites qu'à votre tête, un jour ou l'autre une procédure de licenciement sera mise en œuvre à votre encontre.  
certainement pas pour faute lourde, qui implique clairement l'intention de nuire à l'entreprise. Après il faudra considérer les motifs notifiés, sachant que les avertissements reçus hors procédure de convocation/entretien/notification sont prescrits au bout de 2 mois.

Par **polmj**, le **03/08/2015** à **08:36**

je vois pas en quoi j en fait qu'à ma tête.  
j'ai un certain nombre de seance à faire danss chaque groupe sur l'année ( je suis intervenante en danse pour une association).  
j'ai effectué le nombre de cours demandés (sauf pour un groupe ayant été en arret 5 semaines) j'ai rattrapé mes cours dans tous les groupes sauf 1.  
je travaille depuis 14 ans pour cette association.

Par **moisse**, le **03/08/2015** à **10:47**

Bonjour,  
[citation]je vois pas en quoi j en fait qu'à ma tête. [/citation]  
Je ne fais que vous lire:  
[citation] cependant au lieu d'aller au bureau j'ai travaillé à mon domicile ce que je lui ai expliqué [/citation]  
et  
[citation] j'ai du reporter mon cours que j'avais en fin de journée ce que mon employeur vient de me reprocher.[/citation]  
Pour le reste soit vous acceptez le principe d'une rupture conventionnelle, soit vous attendez, ce que je conseille au passage, une initiative de votre employeur.  
Dans le monde associatif ils sont en général peu respectueux des procédures, par ignorance, ce qui ouvre la voie à des indemnisations réparatrices.

Par **polmj**, le **03/08/2015** à **11:18**

Depuis 14 ans que je fais ce métier il y a toujours une certaine "liberté " de gestion des plannings....c est assez particulier, on a des congés mais il faut qu'on fasse nos 32 cours ! je dois les revoir à la fin du mois, maintenant il est clair que de toute façon ils sont tellement sur mon dos que je ne peux pas continuer à travailler dans ces conditions. Mon employeur m'a reprocher mes arrêts en me disant "qu'est ce qui nous dit que tu n'auras pas un autre arrêt l'année prochaine" ou alors " de toute façon tu vas pas finir l'année", "tous les groupes sont satisfaits et veulent te reconduire" mais nous on n'a pas le budget".....'on a des choses contre toi donc t as un mois pour réfléchir" !

En plus, ils étaient 2 mon employeur et un membre du conseil d'administration (avec que je ne m'entends pas du tout)

j'ai rattrapé des cours alors que j'ai été en arrêt parce que ils me disent que j ai pas mon compte....

on n est pas censé rattrapé les heures manquées suite à un arrêt il me semble ?

il est indiqué dans les statuts de l'association qu'il y a un règlement intérieur (nous sommes 15 salariés( par contre nous n'en avons jamais eu connaissance. Je viens d'en faire la demande.